

RAPPORT N° 478 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 9 FEVRIER 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 1^{er} au 8 février 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme survenus au Burundi.

Durant cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Gitega.

Le rapport mentionne aussi le cas de six (6) personnes, dont cinq médecins, qui ont été arbitrairement arrêtées dans les provinces de Bubanza, Kayanza, Makamba, Mwaro, Ngozi et Rutana. Par ailleurs, le président du Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi (SYMEGEB) a été enlevé et conduit dans une destination inconnue par des agents du Service National de Renseignement (SNR).

1. Atteinte au droit à la vie

- Le mercredi 5 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune coiffeur, Cédric Iradukunda, 25 ans, a été retrouvé gisant sur la route nationale n°8 (RN8) dans le quartier de Songa, commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps de Cédric Iradukunda présentait des blessures à la tête et aux cuisses. Ils estiment qu'il aurait été tué ailleurs, puis son corps transporté à cet endroit pour simuler un accident de la route et ainsi fausser une éventuelle enquête.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête approfondie afin d'établir les circonstances exactes du meurtre de Cédric Iradukunda, d'identifier les auteurs et de les traduire pour qu'ils soient punis conformément à la loi.

2. Violations du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que le vendredi 31 janvier 2025, dans la matinée, des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont arbitrairement arrêté un homme nommé Patrick Nsengiyumva à son domicile, situé sur la colline de Kabonga, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.

Selon ses proches, Patrick Nsengiyumva a été arrêté pour avoir porté un T-shirt estampillé « Visit Rwanda », une inraction qui n'existe pas dans la législation pénale burundaise.

D'après les mêmes sources, Patrick Nsengiyumva a été conduit d'abord au cachot du commissariat communal de la police à Nyanza-Lac après un bref interrogatoire, avant d'être transféré au cachot du parquet provincial de Makamba, où il est toujours détenu.

SOS-Torture Burundi demande sa libération immédiate, mettant en avant le caractère arbitraire et illégal sa détention.

- Depuis le 27 janvier 2025, le Service National de renseignement (SNR) a lancé une véritable « chasse aux sorcières » contre des médecins regroupés au sein du SYMEGEB (Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi), dans le cadre d'une répression gouvernementale faisant suite à leurs revendications pour une amélioration de leurs conditions salariales.

Depuis cette date, des agents du SNR ont arbitrairement arrêté, sous forme d'enlèvements, cinq médecins influents de ce syndicat. Ainsi, le Dr Nazaire Ndereyimana, médecin responsable du District sanitaire de Fota dans la province de Mwaro, a été arbitrairement arrêté le 27 janvier 2025 en mairie de Bujumbura alors qu'il était en mission de service. Il a été conduit directement au cachot du quartier général du SNR.

Trois jours plus tard, le 30 janvier 2025, le Dr Pierre Claver Ruragahiye a été arrêté à son poste, à l'hôpital d'une congrégation des Sœurs en commune de Musongati de la province de Rutana.

Ce même jour, deux autres médecins, le Dr Achel Igiraneza et le Dr Désiré Congera, ont été arrêtés à leurs services respectifs, aux hôpitaux de Gahombo (province de Kayanza) et de Mpanda (province de Bubanza).

Enfin, le lendemain, soit le 31 janvier 2025, le Dr Polycarpe Ntakiyiruta a été arrêté à l'hôpital de Mivo dans la province de Ngozi.

SOS-Torture Burundi rappelle au gouvernement du Burundi son obligation respecter les engagements internationaux pris dans le cadre des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

L'organisation appelle à la libération immédiate de ces médecins détenus de manière arbitraire et exhorte les autorités à engager un dialogue social avec des professionnels de santé afin de trouver une issue favorable aux problèmes qui affectent ce secteur depuis un certain temps.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Depuis le jeudi 6 février 2025, vers 16 heures, le Dr Aimable Ndabereye, président du SYMEGEB, est porté disparu après avoir été convoqué au téléphone par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont contraint de se présenter au quartier général de ce service à Bujumbura.

Selon des sources familles, depuis ce jour, le Dr Aimable Ndabereye est détenu dans un endroit inconnu et son téléphone portable est éteint.

SOS-Torture Burundi exige que l'Administration générale du SNR révèle le sort du Dr Aimable Ndabereye et procède immédiatement à sa libération.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.